L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 78 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 MAI 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande — Une cuisinière. S'adresser immédiatement 192 Seventh street.
5mai—1f

A LOUER.

A LOUER—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc., rue Dumaine, 464. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur.
1er avril—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Grand Rapids School Furniture Co., Limited vs. Peoples Theatrical Company, Limited.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 21,929—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 16 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 ameublement de salon, 1 lot de chaises de Vienne, 1 lot de chaises, rugs, etc.; aussi, 1 coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

M. BARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5mai—5 11 16

Sidney Colgnard vs. Mme Catherine Unsnard.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 10,001—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. E. Lavilleborve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 16e jour de mai 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mai—5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,729—Division D—Attendu que Matthew Tamor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Francine Lacoste, femme de Matthew Tamor, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
4 mai—4 8 13

Succession de John J. Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,454—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27 avril—27 1 5 mai

Succession de George Palfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,262—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par C. L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
27avril—27 mai 1 5

Succession de Victor Seré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,147—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
29 avril—29 mai 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

Alphonse Marx vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,681—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. Spitz, curateur à biens criés dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
avril 26—26—mai 1 5.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroisses et chiffres en vante, à savoir : Pauline Frank et al. vs John C. Frank, No 26,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de ses dires et prétentions et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur, et, ledit ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John C. Frank son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux, que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John C. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée de la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement de reconnaissance comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John C. Frank vs. Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et autorisant à s'occuper d'affaires séparée de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais ce procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dallanger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie et non servie, aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour. Ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

TH. BUISSON,
Député Greffier.
1 mars—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans.

En l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 1er mars 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,229,073 16
Hypothèques garanties et non garanties		17,990 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, securités, etc		50,971 34
Dû par des agents de réserve après vie		19,576 29
Dû par d'autres banques nationales		7,350 37
Dû par des banques d'Etat et banquiers		1,561 99
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes taxes payées		9,828 43
Echanges pour le Clearing House	$62,114 33	
Billets sur d'autres banques	9,117 00	
Papier courant fractionnal nickels et cents	342 13	
Espèces	90,808 00	
Billets legal tender $12,671 00—		475,052 48
Fonds de redemption avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
Total		$1,976,182 96

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		53,344 66
Billets de banques nationales en circulation		49,745 00
Dividendes non payés		1,920 00
Depots (dont $1,308,772 37 depots individuels payables à chèque)	$1,308,772 37	
Certificats de demande de dépôt	6,296 60	
Chèques certifiés	37,927 45	
Chèques de caisse en circulation	960 00—	1,303,956 52
Dû à d'autres banques nationales		13,858 58
Dû à des banques et banquiers d'Etat		3,118 90
Bills payables		60,000 00
Total		$1,976,182 96

STAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, ss. }

Je, JOSEPH E. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

J. E. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 5me jour de mars 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attest :

THOS. DAY,
MAX SCHWABACHER,
BY. ABRAHAM, Directeurs.

5mars—1f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 MAI—CLASSE No 207
Tirage de 4 heures P. M.

40	62	18	18	57	72	53	60	52	43	55	—

Les tirages ci-dessus publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et sont tellement dans les mains de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 6 mai 1892—à heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les tirages de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres du mois de l'année, et tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nonobstant depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nos crédités à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnent l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 MAI 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mâle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais à nos agents.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir contre les imitations et signaler à la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et par d'autres, s'ils veulent le change du lot annoncé.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cordes en fonte d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont remporté la médaille en vermeil et une perdrée de non remarquables.
Deux tons de serre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornés par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Josephine, et désignés comme lots Nos Vingt-deux et Vingt-trois, sur un plan fait par J. N. Scherer, daté le 3 février 1836, déposé à l'étude de H. E. Cenas, notaire, et mesurant : Le dit lot No Vingt-deux mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Laurel, sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt-trois mesure vingt pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31 - juin 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un Grand assortiment de beaux meubles de salon et chambre dans le local au No 359 rue St-Charles.

Bois de rose, imitation noyer et chêne Ameublements de chambre à Armoires à glaces avec simple et double battants—Bureaux.
Ameublement de salle à manger en bois de chêne.
Wash-Nuts—Etablissements—Lampes—Pendule, etc.—Tuyle de Bruxelles—Rideaux—Marmes—Canapés—Tables en bois de cerisier—Piédestaux—Chaises—Chaises recouvertes en peinture—Mecanique recouverte en peaux—Tableaux—Ornements—Mesmiers—Oreillers et traversins de plumes, etc.
Sierre pour fenêtres—Rideaux, etc.
Bric-à-brac—Verrerie et Faïence et autres articles divers de maison, etc.
Aussi le droit d'occupation, etc.
Dans l'affaire de
M. Scooler vs. Brewster W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,071.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 mai 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 359 rue St-Charles.

1° Le droit d'occupation de la maison, etc., etc., contenus dans le dit local d'après un inventaire enregistré.

2° Le droit d'occupation du dit local No 359 rue St Charles de la date de la vente au 30 septembre 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4mai—4 9 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif.

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunératrice, centralement située.

Comme comme local
No 42 RUE UNION.

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1892.

L'acquéreur, nécessaire, ayant le privilège de vendre la dite propriété sujetse au dit bail ou de les faire canceller.

Dans l'affaire de
Mlle A. Denégre vs Mme H. S. Wurtzmuz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par le Honorable CHAS. W. DROWN, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et le dépendances qui y appartient, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Bienville, désigné par le No 1, sur un plan de Jas. Lafarche notaire, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. H. Cenas, notaire, lequel lot mesure : Le dit lot No 1 a 40 pieds 8 pouces de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

L. Luderbach versus People's Theatrical Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,697—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan de Jas. Lafarche, notaire, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. H. Cenas, notaire, lequel lot mesure : Le dit lot No 1 a 40 pieds 8 pouces de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2 9 16 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Quatrième District.

David Glover vs. Caroline Faecher et ux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 35,492 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux tons de serre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornés par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Josephine, et désignés comme lots Nos Vingt-deux et Vingt-trois, sur un plan fait par J. N. Scherer, daté le 3 février 1836, déposé à l'étude de H. E. Cenas, notaire, et mesurant : Le dit lot No Vingt-deux mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Laurel, sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt-trois mesure vingt pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31 - juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Cotton vs. Mme Margaret Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 35,128—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, lesquels sont lots connus et désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds six pouces sur une ligne (30' et 1") sur la rue Magasin sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Premier District.

Jos. A. Duvez vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,238—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, lesquels sont lots connus et désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds six pouces sur une ligne (30' et 1") sur la rue Magasin sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Quatrième District connue comme le Dauphine Theatre.

Louis T. Copping vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de biens, Gérchet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en cet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,041—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et le dépendances qui y appartient, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan de Jas. Lafarche, notaire, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. H. Cenas, notaire, lequel lot mesure : Le dit lot No 1 a 40 pieds 8 pouces de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 12 19 26—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Bothick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Delord Calliope, St Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par J. H. Pilié, daté le 27 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par Guy notaire en cette ville du 8 au 10 octobre 1881, contenant environ 1 arpent 10 perches, plus ou moins, vingt cinq pieds neuf pouces et sept pieds dix pouces de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur entre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Duvez vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,238—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, lesquels sont lots connus et désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds six pouces sur une ligne (30' et 1") sur la rue Magasin sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

Mlle A. Denégre vs Mme H. S. Wurtzmuz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 35,174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par le Honorable CHAS. W. DROWN, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et le dépendances qui y appartient, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan de Jas. Lafarche, notaire, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H. H. Cenas, notaire, lequel lot mesure : Le dit lot No 1 a 40 pieds 8 pouces de face à la rue Union, vingt-trois pieds de largeur dans le fond sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 16 22 29—mai 6 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

AMATEURS ATTENTION.
Riches Meubles Français.

Mardi, 10 mai à 11 heures A. M.

Tout le contenu de la résidence magnifiquement meublée de Mme C. Jacquet, 202 rue Prytanée.

Dans le salon l'on trouvera—Un magnifique ameublement de salon, couvert de brocatelle et satin de Lyon, Jolli divan, Belle chaises de réception dorées, bourrées et en cane. Piano Pleyel droit, fabriqué sous l'admirat'ns de l'artiste Pleyel. Les plus belles garnitures de cheminée Louis XIV, bronze doré, qui alent jamais été vues en cette ville, consistant en pendule et candélabres, ayant coûté 2 505 francs. Très unique Bahut en marqueterie de bois, les tiroirs ouvrant par de ressorts cachés. Magnifique cabinet Boh. Une étagère en bois de rose. Trois pièces de faïence et bronze doré, de beauté remarquable. 2 très riches lampes de Pèves. 1 pendule et candélabres Louis XV. 2 bronzes italiens. 1 magnifique candélabre de cristal, pour suspendre au plafond. 2 magnifiques tableaux par Régnier. 2 beaux tableaux par Ange, et autres.

Dans la salle à manger, il y a : Un des plus riches ameublements de salle à manger, de bois de chêne noir sculpté, qui alt été importé. Un bibliothèque en vieux bois richement sculpté—un véritable bijou. Pupitre de dame en marqueterie. Une belle pendule, avec candélabres, véritables bronzes. Une table à déjeuner française. Un réfrigérateur en chêne. Belle table de nuit en verrerie en cristal Baccarat, etc.

Dans le vestibule : Un porte-chapeau moderne, moderne, mais un très beau. 2 très belles chaises de vestibules recouvertes de peau. 2 gravures.

La meilleure chambre à coucher, au second étage contient : Un magnifique ameublement de chambre à coucher, Louis Quinze, en bois de rose, "bird-eye maple." L'armoire a sept de portes avec glaces ; ayant coûté $600. Table de coiffe, en bois de rose et satin. Lit en bois de rose, avec 4 rideaux et lambrequins. Bel ornement de cheminée. 2 beaux vases. Un matelas de crin et un matelas de laine, tous deux faits à Paris.

Les trouvera dans les chambres Nos 2 3 et 4 : Meubles français. Deux armoires à portes simples avec miroirs, en bois de rose. Matelas à ressorts et en crin, et beaucoup d'autres articles.

Un stove de cuisine, ustensiles, etc., le lot formant le plus élégant ameublement de ménage offert depuis la vente Auguste Bohne, l'an dernier.

PAR E. CURTIS, Encanteur—MARDI, 10 mai 1892, à 11 h. du matin, au No 202 rue Esplanade, positivement sans limite, à cause de départ.

Conditions—Comptant.

N. B.—Des cartes de l'encanteur admettront ceux qui voudront s'examiner les marchandises, le 9 mai, entre 10 A. M., et 4 P. M.

1er mai—1er 8 9, 10

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 15 of September, 1827, and universally known, throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our French speaking readers and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postpaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un Grand assortiment de beaux meubles de salon et chambre dans le local au No 359 rue St-Charles.

Bois de rose, imitation noyer et chêne Ameublements de chambre à Armoires à glaces avec simple et double battants—Bureaux.
Ameublement de salle à manger en bois de chêne.
Wash-Nuts—Etablissements—Lampes—Pendule, etc.—Tuyle de Bruxelles—Rideaux—Marmes—Canapés—Tables en bois de cerisier—Piédestaux—Chaises—Chaises recouvertes en peinture—Mecanique recouverte en peaux—Tableaux—Ornements—Mesmiers—Oreillers et traversins de plumes, etc.
Sierre pour fenêtres—Rideaux, etc.
Bric-à-brac—Verrerie et Faïence et autres articles divers de maison, etc.
Aussi le droit d'occupation, etc.
Dans l'affaire de
M. Scooler vs. Brewster W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,071.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à